

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE
CENTRALE (CEMAC)

7^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres

COMMUNIQUE FINAL

La septième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est tenue le 5 décembre 2001 à YAOUNDE, au Palais des Congrès, sous la présidence de Son Excellence **Martin OKOUDA**, Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire.

La liste des Ministres participants est jointe en annexe.

Dans son discours, le Président a souhaité, au nom du Président de la République, Président en exercice, du Gouvernement et du Peuple Camerounais, la bienvenue à Yaoundé, à ses homologues de la sous-région, ainsi qu'au Secrétariat Exécutif de la CEMAC et aux Responsables des Institutions et organes de la Communauté.

Il a, **par la suite** relevé le fonctionnement régulier des Institutions de la Communauté nouvellement installées, à savoir la Cour de Justice et la Commission Interparlementaire.

Après avoir exhorté les Gouvernements des Etats membres à persévérer dans la voie des réformes dans la rigueur et la discipline pour consolider le redressement de nos économies, afin d'impulser des politiques hardies de développement que nos populations attendent, le



Président a, en terminant son propos, invité le Conseil à se pencher avec engagement et détermination, sur les affaires à examiner.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des résultats des travaux du Comité Inter-Etats.

Au cours de leurs travaux, les Ministres ont passé en revue le rapport d'activité du Secrétariat Exécutif exercice 2001 pour l'action menée d'une part, et adopté le programme d'actions pour l'exercice 2002, d'autre part.

En ce qui concerne les questions monétaires, le Conseil a approuvé un règlement portant organisation et fonctionnement du groupe d'action de lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique Centrale à soumettre à la sanction de la Conférence des Chefs d'Etat.

En matière de politiques économiques, les Ministres ont pris connaissance du rapport semestriel au 30 juin 2001 sur l'exécution de la Surveillance Multilatérale. Il ressort de ce rapport que la conjoncture économique et financière dans la CEMAC serait caractérisée par une accélération de la croissance économique, une situation budgétaire relativement saine, une légère reprise des tensions inflationnistes et une détérioration du compte courant. Au regard des critères de surveillance, les performances suivantes ont été enregistrées : deux pays respectent les quatre critères, un seul en honore trois, et trois Etats ont observé deux critères.

Sur la revue traditionnelle de l'application de la réforme fiscalodouanière, il s'est réjoui de la bonne exécution des dispositions du



programme régional de réformes, et a donné des instructions aux administrations compétentes pour les démantèlements des barrières non tarifaires à l'origine des tracasseries de tous ordres qui freinent le développement des échanges intra-communautaires. A cet effet, le Conseil a décidé de l'organisation une fois par an, d'une rencontre des directeurs des douanes et des impôts élargie à tous les services intéressés pour régler ou aplanir les divergences et autres errements qui viendraient à être constatées.

Poursuivant leurs travaux, les Ministres se sont penchés sur le mécanisme de financement de la Communauté et le fonds de développement. A cet effet, ils ont donné mandat au Secrétaire Exécutif pour mener une étude sur le fonctionnement du fonds de développement et convenu de l'entrée en vigueur dès janvier 2002 du nouveau mécanisme de financement de la Communauté fondé sur la taxe ou le prélèvement communautaire d'intégration adopté en décembre 2000 à N'Djaména par acte additionnel des Chefs d'Etat.

S'agissant de la coordination des activités sectorielles, le Conseil a décidé de la création d'une Commission permanente du tourisme, chargée de suivre la mise en œuvre des décisions et recommandations des Ministres du Tourisme, et de proposer toutes mesures susceptibles de promouvoir l'industrie du tourisme dans la sous-région.

En matière de transport aérien, après avoir suivi avec intérêt le point sur le dossier de la création d'une compagnie communautaire en zone CEMAC, le Conseil a donné mandat au Secrétariat Exécutif de compléter son étude de faisabilité, par la définition de la forme juridique de la compagnie, et l'élaboration d'un organigramme léger et fonctionnel, ainsi qu'un business plan de démarrage.



S'agissant des questions commerciales, le Conseil a arrêté la configuration définitive de la région de l'Afrique Centrale aux fins de la préparation des futures négociations commerciales ACP-UE et à la programmation régionale.

Abordant les questions institutionnelles, le Conseil a décidé de l'adoption de l'organisation de lutte contre les endémies en Afrique Centrale (OCEAC) comme organisme spécialisé de la Communauté.

Il a par ailleurs été informé de l'organisation des prochaines Journées CEMAC à Libreville au courant de l'année 2002. A cet effet, il a exhorté le Secrétariat Exécutif et demandé aux autorités de la République Gabonaise de tout mettre en œuvre pour la réussite de ce grand événement.

Enfin, le Conseil a adopté le budget des institutions et organismes de la Communauté pour l'exercice 2002.

Le Conseil a délivré un certain nombre d'agréments en matières douanière, fiscale et de transport.

Les travaux du Conseil se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité et de franche collaboration.

La date du prochain Conseil des Ministres a été fixée au 20 juillet 2002.-

Fait à YAOUNDE, le 5 décembre 2001

LE PRESIDENT

Martin OKOUDA

